

RÈGLEMENT GÉNÉRAL DU BUREAU CULTUREL VAUD

Pour la bonne marche du Bureau Culturel Vaud, l'accès à ses prestations est soumis au présent règlement, présenté lors de l'inscription.

AIDE AUX ARTISTES

Le Bureau Culturel est une association à but non-lucratif indépendante, mais subventionnée par le Canton de Vaud, la Ville de Lausanne, et plusieurs communes vaudoises, entre autres. Nous sommes engagés auprès de nos bailleurs de fonds à soutenir de manière pratique et technique les artistes et acteurs culturels du Canton de Vaud. Ainsi les prestations du Bureau Culturel Vaud sont strictement réservées à des fins culturelles et artistiques. L'utilisation du matériel loué à des fins commerciales ou privées n'est pas admise. Les prix pratiqués par le Bureau Culturel Vaud ont vocation de soutenir les artistes qui ont des fonds limités, et non à faire subir une concurrence déloyale aux prestataires de location de matériel audio-visuel ou les imprimeurs commerciaux.

COHABITATION

Le Bureau Culturel est un service associatif, qui repose sur la bonne volonté et la solidarité des participants. Bien que nous fonctionnions en principe sur la bonne foi et avec une certaine flexibilité, il est nécessaire d'établir quelques règles de base pour la bonne marche des prestations offertes.

LE BUREAU

Le Bureau Culturel Vaud est ouvert à toutes et tous, et offre gratuitement et sans inscription des conseils en matière d'organisation, de gestion de projets, mais également pour les démarches de recherche de fonds. Notre espace kiosque offre les meilleures revues et journaux culturels en consultation libre. Les utilisateurs s'engagent à respecter le lieu et les personnes présentes et maintenant une atmosphère de travail accueillante et chaleureuse. Le Bureau Culturel est un lieu non-fumeur.

Sur demande, le Bureau Culturel Vaud peut-être mis à disposition en dehors de horaires d'ouverture pour des réunions d'associations culturelles inscrites comme utilisatrices.

INSCRIPTION

Le Bureau Culturel Vaud offre également un service de location de matériel audio-visuel et d'impressions diverses, qui requièrent une inscription préalable.

Pour accéder aux prestations payantes du Bureau Culturel Vaud, il existe deux types d'inscription, qui s'adressent toutes les deux à deux types d'entités. En effet, il est possible de s'inscrire à titre individuel, ou collectif (au nom d'une association par exemple). Dans les deux cas, nous vous proposons les formules suivantes :

Inscription avec location

Cette inscription coûte 60.- CHF pour une année (365 jours) valable dès le paiement de la cotisation. Elle donne accès à la location du matériel audio-visuel, ainsi qu'aux prestations du bureau (impressions, scans, DVDs, etc.) L'inscription nécessite de se présenter en personne au Bureau Culturel, et de remplir et signer le formulaire ad hoc. Aucune inscription ne peut être faite par email, par téléphone, ou par tierce personne interposée.

En outre l'inscription avec location nécessite de présenter une pièce d'identité valable pour les personnes individuelles, qui doivent être âgées de 18 ans révolus au moins. Pour les entités collectives, vous devrez présenter les statuts de votre association, ainsi qu'une preuve que la personne qui engage celle-ci est légalement habilitée à le faire (liste des membres du comité ou procuration). En outre, les utilisateurs avec location ont la responsabilité de vérifier qu'ils sont couverts par des assurances en cas de dégâts, de perte, ou de vol du matériel loué. Celles et ceux qui ne sont pas assurés en assument les conséquences et les coûts de remplacement ou de

réparation du matériel. Tous les utilisateurs doivent être résidents en Suisse et fournir une adresse valable.

Inscription sans location

Cette inscription coûte 20.- CHF pour une année (365 jours) valable dès le paiement de la cotisation. Elle donne accès uniquement aux prestations du bureau (impressions, scans, DVDs, etc.) L'inscription nécessite de se présenter en personne au Bureau Culturel, et de remplir et signer le formulaire ad hoc. Aucune inscription ne peut être faite par email, par téléphone, ou par tierce personne interposée.

LOCATION DE MATÉRIEL

La location du matériel audio-visuel du Bureau Culturel Vaud est soumise à l'inscription citée ci-dessous. Aucune réservation de matériel ne peut être prise avant l'inscription et le paiement de la cotisation. Le paiement par facture est en outre réservé aux associations. Les utilisateurs individuels paient en cash lors de l'inscription.

Les réservations de matériel se font en personne au Bureau, ou par téléphone durant les heures d'ouverture. Aucune réservation ne peut être prise par email ou par message laissé sur le répondeur. Toute annulation ou modification de réservation doit être annoncée plusieurs jours à l'avance. Lors de la prise du matériel, seuls les changements mineurs seront admis. Entre outre, il n'y a pas de réservation provisoire possible.

Les locations se paient cash lors de la prise du matériel (sauf pour les associations qui souhaitent régler par facture). Les prolongations sont admises à condition que le matériel soit libre, et à condition d'en soumettre la demande au Bureau Culturel Vaud au moins 24h avant le retour initialement prévu. Les conditions liées aux heures de prise et de retour ainsi que les dispositions relatives aux retards, et autres problèmes sont stipulés sur chaque contrat de location, signé lors de la sortie du matériel. Chaque contrat de location comprend également un inventaire complet du matériel loué, qui doit être vérifié par le l'utilisateur et le Bureau Culturel lors de la sortie ainsi que le retour du matériel. L'utilisateur est responsable de la bonne utilisation du matériel et n'est pas autorisé à transmettre celui-ci à des tiers. Sur accord avec le Bureau, il est admis de faire prendre ou ramener le matériel par une tierce personne.

IMPRESSIONS

Le Bureau Culturel Vaud est également un espace de travail, doté d'ordinateurs performants et de logiciels professionnels (Suite Adobe Creative, Final Cut Pro, etc), d'un scanner à haute résolution pour aplats et transparents, de machines pour la digitalisation video, dont l'utilisation est gratuite. Les impressions, ainsi que les gravures et impressions de DVDs et CDs se paient au nombre d'impressions, ainsi qu'au nombre de supports, à l'exception du papier normal A4 blanc 80g qui est offert. En principe, l'utilisation des imprimantes et autres machines du bureau est en self-service, et toutes les impressions, y compris les ratés et les brouillons se payent, même si l'utilisateur a bénéficié de l'aide d'un employé du Bureau. L'utilisateur est tenu de compter rigoureusement ses copies et le rapporter à la caisse lors de son départ. Les utilisateurs sont libres d'acheter le papier fourni par le Bureau Culturel ou d'amener leur propre papier. Dans ce dernier cas, ils sont responsables de s'assurer que le papier apporté est accepté par les machines et assume les frais liés à des dégâts éventuels.

Version corrigée du 22 juillet 2015

Lu et approuvé, le

Signature :